

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1207 6 juin 2011

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy In-	London Acquisition Luxco S.a r.i 5/902
vestments S.C.A. SICAR 57929	Mitco Resolution 4 S.à r.l 57903
Aladino S.A57912	Opexia S.A
Ancestry.com Europe S.à r.l 57927	Private Finance Capital Market & Equities
Assenagon Asset Management S.A 57931	SPF SA 57936
Assenagon Asset Management S.A 57931	Rosman S.A 57890
Bristol Capital S.A. 57909	Secapital S.à.r.l 57932
BTD Investment Holding S.A 57909	Société de l'Hôtellerie S.A57903
BTD Investment (SPF) S.A	Spike Investments S.A 57924
CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l 57931	Summit Holdings S.à r.l 57904
Cerama57934	Systemic Lux
Cogisoft Investment Holding S.A 57928	Talanx Finanz (Luxemburg) S.A 57903
Cogisoft Investment (SPF) S.A 57928	Tesalia General Partner S.à r.l 57930
EDU Luxco S.à r.l 57899	Tresco S.A 57910
E.G.C.P 57935	Tresco S.A., SPF57910
Enviro-Topics57934	UT 456, A.s.b.l. association sans but lucratif
Garofoli Immobilière S.àr.l 57911	57922
Gemma Invest S.A	Womanpower S.à r.l 57929
HPMC3 S.à r.l57913	World Performance Portfolios 57912
Interactive Luxembourg S.A 57910	World Strategy Portfolios57924
JS Logistics S.A57936	Wyeth Ayerst Sàrl 57912



Rosman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 159.815.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of March Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Ms Anneke van Tuijn, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Rosman S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

- 3.1. The Company is established for an unlimited period of time.
- 3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
 - 3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

- 4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.
- 4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.



4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

- 5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of 1.00 euro (EUR one) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).
- 6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.
 - 6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.
- Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

- 8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.
- 8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- 8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Thursday of June of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.
- 8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

- 9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.
 - 9.2. Each share is entitled to one vote.
- 9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.
- 9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.
- 9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.



- 9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.
- 9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

- 10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.
- 10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

- 11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.
- 11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.
- 11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.
- 11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.
- 11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.
- 11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.
- 11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.



- 12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.
 - Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director are drawn in writing.
- Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.
- **Art. 15. Delegation of powers.** The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.
- **Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any 2 directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 17. Conflict of interests.

- 17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.
- 17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.
- 17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.
- 17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

- 18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.
- **Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

- 20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.
- 20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.
- **Art. 21. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or



legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 st December 2011.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10 th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three.
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period ending at the annual general meeting of 2016:
- (a) Ivo Hemelraad, born on October 12, 1961, at Utrecht, Netherlands, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
- (b) Wim Rits, born on June 14, 1970, at Merksem, Belgium, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- (c) Monica Tiuba, born on November 18, 1978 at Salvador (Brazil), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period ending at the annual general meeting of 2016:

Galina Incorporated, with registered office at Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; (Registrar of Companies of the British Virgin Islands number 313825);

(v) that the address of the registered office of the Company is at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,



ici représentée par Madame Anneke van Tuijn, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1 ^{er} . Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Rosman S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

- 3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.
 - 3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

- 4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées
- 5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.



Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).
- 6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.
 - 6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.
- Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

- 8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.
- 8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième jeudi de juin de chaque année à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.
- 8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.
- 8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

- 9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.
 - 9.2. Chaque action donne droit à une voix.
- 9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.
- 9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts
- 9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.
- 9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.
- 9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.
- 9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.
- 9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les



membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

- 10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.
- 10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

- 11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.
- 11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.
- 11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.
- 11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.
- 11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.
- 11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.
- 11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.
- 11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex..

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

- 12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société président la réunion ou par deux administrateurs de la Société.
- 12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.
 - Art. 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.
- Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.
- Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administrateur des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de



l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

- 17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.
- 17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.
- 17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.
- 17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.
- 17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Commissaire.

- 18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.
- 18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'action naire/des actionnaires de la Société.
- **Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

- 20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.
- 20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.
- 20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administrateur de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administrateur de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.
- Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

57899



Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:	
Travis Investment S.à r.l. sus-mentionnée: Trente et un mille actions	 31.000 actions;
Total:	 31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois.
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2016:
- (a) Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- (b) Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- (c) Monica Tiuba, née le 18 novembre 1978 à Salvador (Brésil), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2016:
- (v) Galina Incorporated, avec siège social à Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques numéro 313825);
 - (vi) le siège social de la société est fixé au 15 rue Edward Steichen , L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. VAN TUIJN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12743. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043370/540.

(110049227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 410.891,72.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 153.763.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of March.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "EDU Luxco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 153.763 incorporated on 16 th June 2010 by deed of



Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1547 of 29 th July 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 11 th November 2010 by deed of Maître Léonie Grethen notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 9 of 4 th January 2011.

The Meeting was presided by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all forty-one million eighty-nine thousand one hundred and seventy-one (41,089,171) shares in issue in the Company were represented at the general meeting, and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

- 2. The agenda of the Meeting is as follows:
- (A) To approve the transfer of 28,168 B Ordinary Shares, 4,024 D Preferred Shares, 4,024 E Preferred Shares, 4,024 F Preferred Shares and 2,000 Preference Shares held by PEP EDU Holdings LLC to Mr Lee Hill, born on 29 th July 1965 in Birmingham, United Kingdom and residing at 73 Rembrandt Drive, Middle Cove, New South Wales, Australia.
- (B) To increase the issued share capital of the Company from its current amount of four hundred and ten thousand eight hundred and ninety-one Australian Dollars and seventy-one cents (AUD 410,891.71) to four hundred and ten thousand eight hundred and ninety-one Australian Dollars and seventy-two cents (AUD 410,891.72) by the issue of one (1) G Deferred Share of a nominal value of one Australian cent (AUD 0.01) (the "New Share") for a total subscription price of one Australian cent (AUD 0.01) (the "Subscription Price"); subscription to the New Share by Mr Lee Hill (the "Subscriber") paid by way of a contribution in cash.
 - (C) Consequently to amend article 5.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:
- " **5.1.** Issued share capital. The issued share capital of the Company is set at four hundred and ten thousand eight hundred and ninety-one Australian Dollars and seventy-two cents (AUD 410,891.72) divided into (i) fifteen million seven hundred and fifty-four thousand seven hundred and seventy-six (15,754,776) A ordinary shares (the "A Ordinary Shares"), (ii) one million seven hundred and sixty thousand five hundred and fifty-five (1,760,555) B ordinary shares (the "B Ordinary Shares" and together with the A Ordinary Shares, the "Ordinary Shares"), (iii) three hundred and twelve thousand five hundred (312,500) preference shares (the "Preference Shares"), (iv) fifteen million seven hundred and fifty-four thousand seven hundred and seventy-six (15,754,776) C deferred shares (the "C Deferred Shares"), and (v) two million five hundred and two thousand one hundred and eighty-five (2,502,185) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), two million five hundred and two thousand one hundred and eighty-five (2,502,185) class E preferred shares (the "Class F Preferred Shares") and two million five hundred and two thousand one hundred and eighty-five (2,502,185) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares" and together with the Class D Preferred Shares and the Class E Preferred Shares, the "Preferred Shares") and ten (10) G deferred Shares (the "G Deferred Shares"), with a nominal value of one Australian Dollar cent (AUD 0.01) each. The Ordinary Shares, Preference Shares, C Deferred Shares, Preferred Shares". "

After deliberation the Meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The Meeting resolved to approve the transfer of 28,168 B Ordinary Shares, 4,024 D Preferred Shares, 4,024 E Preferred Shares, 4,024 F Preferred Shares and 2,000 Preference Shares held by PEP EDU Holdings LLC to Mr Lee Hill, born on 29th July 1965 in Birmingham, United Kingdom and residing at 73 Rembrandt Drive, Middle Cove, New South Wales, Australia.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of four hundred and ten thousand eight hundred and ninety-one Australian Dollars and seventy-one cents (AUD 410,891.71) to four hundred and ten thousand eight hundred and ninety-one Australian Dollars and seventy-two cents (AUD 410,891.72) by the issue of one (1) G Deferred Share of a nominal value of one Australian cent (AUD 0.01) (the "New Share") for a total subscription price of one Australian cent (AUD 0.01) (the "Subscription Price").

The Subscriber, here represented by Me Ana Bramao, prenamed, thereupon subscribed for the New Share so issued for the Subscription Price paid by way of a payment in cash.

Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the notary.

The Meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Share so issued to the share capital.



Third resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred euro (1.100.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l' "Assemblée") de "EDU Luxco S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée le 16 juin 2010 suivant un acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1547 le 29 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 novembre 2010 suivant un acte reçu de Me Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 9 le 4 janvier 2011.

L'assemblée a été présidée par Me Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg.

A été nommée secrétaire et scrutateur Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les quarante-et-un millions quatre-vingt-neuf mille cent soixante-et-onze (41.089.171) parts sociales émises dans la Société sont représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

- 2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- (A) Approuver le transfert de 28.168 Parts Sociales Ordinaires B, 4.024 Parts Sociales de Préférence de Classe D, 4.024 Parts Sociales de Préférence de Classe E, 4.024 Parts Sociales de Préférence de Classe F et 2.000 Parts Sociales Préférentielles détenues par PEP EDU Holdings LLC à M. Lee Hill, né le 29 juillet 1965 à Birmingham, Royaume-Uni, et résidant au 73 Rembrandt Drive, Middle Cove, New South Wales, Australie.
- (B) Augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-onze dollars australiens et soixante-et-onze cents (AUD 410.891,71) à quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-onze dollars australiens et soixante-douze cents (AUD 410.891,72) par l'émission d'une (1) Part Sociale Différée G d'une valeur nominale de un cent dollar australien (AUD 0,01) (la "Nouvelle Part Sociale") pour un prix total de souscription de un cent de dollar australien (AUD 0,01) (le "Prix de Souscription"); souscription à la Nouvelle Part Sociale par M. Lee Hill (le "Souscripteur") payée par un apport en numéraire.
 - (C) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:
- "5.1. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-onze dollars australiens et soixante-douze cents (AUD 410.891,72) divisé en (i) quinze millions sept cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-seize (15.754.776) parts sociales ordinaires A (les "Parts Sociales Ordinaires A"), (ii) un million sept cent soixante mille cinq cent cinquante-cinq (1.760.555) parts sociales ordinaires B (les "Parts Sociales Ordinaires B" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires A, les "Parts Sociales Ordinaires"), (iii) trois cent douze mille cinq cents (312.500) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles"), (iv) quinze millions sept cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-seize (15.754.776) parts sociales différées C (les "Parts Sociales Différées C"), et (v) deux millions cinq cent deux mille cent quatre-vingt-cinq (2.502.185) parts sociales de Préférence de Classe D (les "Parts Sociales de Préférence de Classe E (les "Parts Sociales de Préférence de Classe E") et deux millions cinq cent deux mille cent quatre-vingt-cinq (2.502.185) parts sociales de Préférence de Classe F" et ensemble avec les Parts Sociales de Préférence de Classe D et les Parts Sociales de Préférence de Classe E, les "Parts Sociales de Préférence"), et dix (10) Parts Sociales Différées G (les "Parts Sociales Différées G") d'une valeur nominale d'un cent de dollar australien (AUD 0,01) chacune. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles, les Parts Sociales



Différées C, les Parts Sociales de Préférence et les Parts Sociales Différées G sont (à moins que le contexte ne l'exige autrement) ci-après désignées ensemble comme les "parts sociales".

Après délibération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le transfert de 28.168 Parts Sociales Ordinaires B, 4.024 Parts Sociales de Préférence de Classe D, 4.024 Parts Sociales de Préférence de Classe E, 4.024 Parts Sociales de Préférence de Classe F et 2.000 Parts Sociales Préférentielles détenues par PEP EDU Holdings LLC à M. Lee Hill, né le 29 juillet 1965 à Birmingham, Royaume-Uni, et résidant au 73 Rembrandt Drive, Middle Cove, New South Wales, Australie.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-onze dollars australiens et soixante-et-onze cents (AUD 410.891,71) à quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-onze dollars australiens et soixante-et-douze cents (AUD 410.891,72) par l'émission d'une (1) Part Sociale Différée G d'une valeur nominale de un cent dollar australien (AUD 0,01) (la "Nouvelle Part Sociale") pour un prix total de souscription d'un cent dollar australien (AUD 0,01) (le "Prix de Souscription").

Le Souscripteur, représenté par Maître Ana Bramao, susnommée a sur ce souscrit à la Nouvelle Part Sociale ainsi émise pour le Prix de Souscription, payé par apport en numéraire.

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire.

L'Assemblée a décidé de porter un montant égal à la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale ainsi émise au capital social.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille cent euros (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Bramao, Gadzhalova GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11402. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011039680/159.

(110044753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.397,20.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Suite à la cession de 106,960 parts sociales de catégorie A, 106,960 parts sociales de catégorie B, 106,960 parts sociales de catégorie C, 106,960 parts sociales de catégorie E, 106,960 parts sociales de catégorie F, 106,960 parts sociales de catégorie F, 106,960 parts sociales de catégorie I, 106,960 parts sociales de catégorie I, 106,960 parts sociales de catégorie I, 106,960 parts sociales de catégorie J, intervenue en date du 6 avril 2011, entre Candover Investments plc et Preston Luxembourg 2 S.à r.l., les parts sociales des actionnaires intervenues dans la cession sont réparties comme suit:

- Candover Investments pic domicilié à 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, détient 261,052 parts sociales de catégorie A, 261,052 parts sociales de catégorie B, 261,052 parts sociales de catégorie C, 261,052 parts sociales de catégorie D, 261,052 parts sociales de catégorie E, 261,052 parts sociales de catégorie F, 261,052 parts sociales de catégorie G, 261,052 parts sociales de catégorie H, 261,052 parts sociales de catégorie I, 261,052 parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d' EUR 0.01 chacune .



- Preston Luxembourg 2 S.à r.l. domicilié à 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg détient 106,960 parts sociales de catégorie A, 106,960 parts sociales de catégorie B, 106,960 parts sociales de catégorie C, 106,960 parts sociales de catégorie E, 106,960 parts sociales de catégorie F, 106,960 parts sociales de catégorie F, 106,960 parts sociales de catégorie H, 106,960 parts sociales de catégorie I, 106,960 parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d' EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.

Colm Denis Smith

Gérante

Référence de publication: 2011055452/27.

(110061995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Société de l'Hôtellerie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.498.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011043401/10.

(110049073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Systemic Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043413/10.

(110048924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. März 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011043416/12.

(110048977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Mitco Resolution 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 127.900.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 avril 2011

- La démission de Monsieur Paul CLARKE et de Madame Valérie INGELBRECHT de leur fonction de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique avec effet immédiat.
 - Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- * La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;



- * Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- * Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054424/22.

(110060843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Summit Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.632.

STATUTES

In the year two thousand eleven on the eighth day of March.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

New Summit Holdings Limited, with registered office at 5001, 50 th Floor, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, registered under number 1528862 at Registrar of Companies Hong Kong,

here represented by Fatoumata Kaba, private employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 February 2011

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes The company can open branches in-and outside the country.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "Summit Holdings S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by 12,500 shares of one Euro (EUR 1,-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.



However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31 st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2011.
- **Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,



- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12.500,- is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- Mrs Mrs Ang Gay LENG, residing at BLK 686B Choa Chu Kang Cresence Unit 07-228 Singapore 682686 born in Singapore on the 14 July 1976
- Mr. Patrick ROCHAS, residing at 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg born in Chatou (France) on the 21 April 1953
- Mr. Stéphane LIEGEOIS, residing at 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg; born in Saint-Mard (Belgium) on the 16 November 1976
 - 2) The registered office is set at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le huit mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARIJ

New Summit Holdings Limited, société de droit hong-kongais, immatriculée au Registrar of Companies de Hong Kong sous le numéro 1528862 ayant son siege à 5001, 50 th Floor, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong,

ici représentée par Mademoiselle Fatoumata Kaba, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 février 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: "New Summit Holdings S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.



En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la premier année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- Mme Ang Gay LENG, gérante, residant au BLK 686B Choa Chu Kang Cresence Unit 07-228 Singapore 682686;
- M. Patrick ROCHAS, gérant, résidant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- M. Stéphane LIEGEOIS, gérant, résidant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KABA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/11082. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011041058/257.

(110046282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Bristol Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.048.

FXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 mars 2011 que:

- Le siège social est transféré du 3 rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg au 72, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043715/13.

(110049271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

BTD Investment (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. BTD Investment Holding S.A.).

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.985.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BTD INVESTMENT HOLD-ING S.A» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 68985, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 9 mars 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 419 en date du 7 juin 1999.

L'Assemblée est ouverte à 10h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumis au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.
- III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:



" Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). La société prend la dénomination de BTD INVESTMENT (SPF) S.A.

(Le reste sans changement.)

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé:Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16581. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011043202/65.

(110049101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Tresco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Tresco S.A.).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 10.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043430/11.

(110049249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Interactive Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 56.068.

FXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, I-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.



- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, I-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, I-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1 ^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Interactive Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011055759/32.

(110062711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Garofoli Immobilière S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4797 Linger, 64, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 159.686.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatre mars.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Marco GAROFOLI, salarié, né à Niedercorn, le 29 août 1983, demeurant à L- 4797 Linger, 64, rue de la Libération,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de «GAROFOLI IMMOBILIERE»S.àr.l.
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.
- Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière comprenant la location, l'achat, la vente, la mise en valeur tous immeubles bâtis et non bâtis situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières et commerciales se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

- **Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.
- **Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.



- **Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cent vingt-cinq euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

- 1. Est nommé gérant: Monsieur Marco GAROFOLI, préqualifié.
- 2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
- 3. Le siège social de la société est fixé à L- 4797 Linger, 64, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: GAROFOLI, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 08 mars 2011. Relation: EAC/2011/3042. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 15 mars 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011042415/52.

(110047149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 150.890.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011043440/10.

(110048968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 149.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011043441/10.

(110048618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Aladino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 65.102.

Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire le 11 mars 2011

6 ème Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son poste d'Administrateur avec effet immédiat

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat à la fonction d'Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Madame Cornelia METTLEN, née le 29 janvier 1963 à Sankt-Vith (Belgique), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour ALADINO S.A. Signature / Signature Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011043500/21.

(110048403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

HPMC3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 159.517.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HOCHE PARTNERS INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 120988,

here represented by Ms. Marilyne GOERGEN, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").
- Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of HPMC3 S.à r.l..
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by fifty (50) Class A Shares, fifty (50) Class B Shares, fifty (50) Class C Shares, fifty (50) Class D Shares, fifty (50) Class E Shares, fifty (50) Class F Shares, fifty (50) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares, fifty (50) Class J Shares, fifty (50) Class K Shares, fifty (50) Class L Shares, fifty (50) Class M Shares, fifty (50) Class N Shares, fifty (50) Class C Shares, fifty (50) Class P Shares, fifty (50) Class C Shares, fifty (50) Class S Shares and fifty (50) Class T Shares, all with a par value of twelve euro fifty cents (€ 12.50.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.
 - Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.
 - Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders.

Inter vivos, they may only transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Compartments

Art. 12. The Board of Managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

D. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers").

The Company will be bound in all circumstances by its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.



All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 14. The Board of Managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

In dealing with third parties the Board of Managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.
- **Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 17.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

- **Art. 20.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.
- **Art. 21.** The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 23.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder (s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

Art. 24. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance will be automatically distributed to the shareholders within a period not exceeding five (5) years.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by the Articles.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

G. Audit

Art. 25. The Company is audited by a «réviseur d'entreprises», appointed by the shareholder(s) and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

H. Dissolution - Liquidation

- Art. 26. Without prejudice to the provisions contained in article 12 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing compartment or the shareholders thereof.
- **Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 28. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and Companies Law and amendments thereto.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, HOCHE PARTNERS INTERNATIONAL S.à r.l, prenamed, declared to subscribe to the fifty (50) Class A Shares, fifty (50) Class B Shares, fifty (50) Class C Shares, fifty (50) Class D Shares, fifty (50) Class F Shares, fifty (50) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares and fifty (50) Class J Shares, fifty (50) Class K Shares, fifty (50) Class N Shares, fifty (50) Class O Shares, fifty (50) Class P Shares, fifty (50) Class R Shares, fifty (50) Class R



fifty (50) Class S Shares and fifty (50) Class T Shares, all with a par value of twelve euro fifty cents (€ 12.50.-) each, and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Jean Daniel COHEN, Director of Companies, born in Casablanca (Morocco), on the 22 nd of September 1962, residing professionally at C/O Hoche Partners, 3, avenue Hoche, F-75008 Paris (France);
- Mr. Alain HEINZ, Director of Companies, born in Forbach (France), on the 17 th of May 1968, residing professionally at C/O Hoche Partners Trust Services S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of two managers.

- 2) The sole shareholder resolves to appoint ALTER AUDIT S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the grand duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 110675, as auditor of the Company.
- 3) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HOCHE PARTNERS INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Marilyne GOERGEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1 ^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
- Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre



moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de HPMC3 S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise par une assemblée générale extraordinaire des associés selon les conditions édictées pour les amendements aux Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée au sein de la commune par une simple décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des succursales et autres bureaux, soit au Grand-duché du Luxembourg soit à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinquante (50) parts sociales de Classe A, cinquante (50) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C, cinquante (50) parts sociales de Classe E, cinquante (50) parts sociales de Classe F, cinquante (50) parts sociales de Classe F, cinquante (50) parts sociales de Classe H, cinquante (50) parts sociales de Classe I et cinquante (50) parts sociales de Classe J, cinquante (50) parts sociales de Classe K, cinquante (50) parts sociales de Classe L, cinquante (50) parts sociales de Classe M, cinquante (50) parts sociales de Classe O cinquante (50) parts sociales de Classe P, cinquante (50) parts sociales de Classe Q, cinquante (50) parts sociales de Classe R, cinquante (50) parts sociales de Classe S et cinquante (50) parts sociales de Classe T toutes d'une valeur de douze Euro et cinquante Cents (12.50,-EUR) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.
- **Art. 9.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. La mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 12. Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil de Gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme



rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants ou la signature individuelle de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



- **Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.
 - Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 17.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.
- **Art. 21.** Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 23.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux parts sociales du Compartiment correspondant.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde sera automatiquement distribué aux associés dans une période n'excédant pas cinq (5) années.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les Statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.



G. Révision des comptes

Art. 25. Les comptes de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) associé(s) qui sera sélectionné de la liste de reviseurs approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais, peut être renouvelé infiniment.

H. Dissolution - Liquidation

- Art. 26. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 12 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les associés de ces compartiments.
- Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, HOCHE PARTNERS INTERNATIONAL S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinquante (50) parts sociales de Classe A, cinquante (50) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C, cinquante (50) parts sociales de Classe C, cinquante (50) parts sociales de Classe F, cinquante (50) parts sociales de Classe F, cinquante (50) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe B, cinquante (50) pa

et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cent Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros.

Décisions de l'associé unique

- 1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jean Daniel COHEN, Administrateur de Sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 22 septembre 1962, demeurant professionnellement chez C/O Hoche Partners, 3, avenue Hoche, F-75008 Paris (France);
- Monsieur Alain HEINZ, Administrateur de Sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant profession-nellement chez C/O Hoche Partners Trust Services S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

- 2) L'associé unique décide de nommer ALTER AUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 110675, en tant qu'auditeur de la Société.
- 3) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marilyne GOERGEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2011. Relation GRE/2011/775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039159/485.

(110043470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

LEI BS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 121.739.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 mars 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
- * Monsieur John GRIFF de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Pour extrait analytique conforme

Ian Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2011043539/16.

(110048344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

UT 456, A.s.b.l. association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4551 Niederkorn, 28A, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg F 8.674.

STATUTS

Membres fondateurs:

- Monsieur Jean-François Wolff, acteur,

de nationalité luxembourgeoise, domicilié 9, rue de Hassel, L-5899 Syren;

- Monsieur Christophe Olinger, photographe,

de nationalité luxembourgeoise, domicilié 14, rue Tony Dutreux, L-1429 Luxembourg;

- Monsieur Nilton Martins, acteur,

de nationalité portuguaise, domicilié 41, rue Neuve, L-5560 Remich;

- Monsieur Serge Basso de March, directeur de la Kulturfabrik d'Esch-sur-Alzette,

de nationalité française, domicilié 2, rue de Thionville, F-54400 Longwy;

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1 er. L'association porte la dénomination UT 456, A.s.b.l. association sans but lucratif. Elle a son siège à L-4551 Niederkorn, rue des Ecoles, 28A.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à la promotion d'activités récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants;
- promouvoir des activités favorisant la connaissance de la langue française et luxembourgeoise, particulièrement au Grand-Duché de Luxembourg;
 - créer des livres, CD et autres supports en langues française et/ou luxembourgeoise;
 - organiser des pièces de théâtre, en public ou à titre privé, pour les adultes et les enfants;
 - favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;



- l'association peut s'associer, déléguer et contracter tous services avec des tiers dans le cadre de la réalisation de ses objectifs.
 - Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.
- Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande verbale.
- Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai d'un an à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.
- **Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.
- **Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.
 - Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle est de 10 euros.
- **Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.
- **Art. 10.** La convocation se fait au moins 10 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.
- Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un dixième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.
 - Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:
 - modification des statuts;
 - nomination et révocation des administrateurs, du secrétaire ou trésorier;
 - approbation des budgets et comptes;
 - dissolution de l'association.
- **Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de cellesci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.
- **Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par note circulaire envoyée à leur adresse.
- **Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 3 années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.
- **Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.
- Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Directeur chargé de la gestion journalière.
- **Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. L'association sera valablement engagée à l'égard de ceux-ci par la signature du Directeur ou d'un membre du conseil d'administration en fonction mais toujours obligatoirement jointe à celle du trésorier.



Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1 ^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse chargé de remettre son rapport à l'assemblée générale. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

- Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.
- Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites.
- **Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:
- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,
- les revenus occasionnés par les activités,

le tout servant à couvrir les frais de fonctionnement et à préparer de nouvelles activités.

- Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération à l'exception de celle du Directeur, chargé de la gestion journalière, et du personnel engagé par l'association
- Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Le Receveur (signé): Signature.

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 1 ^{er} mars 2011.

Jean-François Wolff / Christophe Olinger / Nilton Martins / Serge Basso de March.

Référence de publication: 2011041227/104.

(110045231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 150.891.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011043448/10.

(110048796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Spike Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.223.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of February. Me

Before Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "SPIKE INVESTMENTS S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 134.223, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 5 th of December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 51 of the 9 th of January 2008. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is presided by Mrs. Geneviève BLAUEN-ARENDT, companies' director, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Annerose GÖBEL, corporate administrator, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.



The meeting elects as scrutineer Mrs. Sandra KAISER, corporate manager, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Increase of the company's share capital by an amount of CHF 23,979,175.- to raise it from CHF 55,000.- to CHF 24,034,175.- by the creation and issue of 435,985 new shares with a nominal value of CHF 55.- each.
 - 2. Subscription of the 435,985 new shares by Stenham Swiss Property Portfolio Limited.
 - 3. Modification of article 5 of the articles of incorporation.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The meeting decides to increase the company's share capital by an amount of CHF 23,979,175.- (twenty three million nine hundred seventy nine thousand one hundred seventy five Swiss Francs) to raise it from its present amount of CHF 55,000.- (fifty five thousand Swiss Francs) to CHF 24,034,175,- (twenty four million thirty four thousand one hundred seventy five Swiss Francs) by the creation and issue of 435,985 (four hundred thirty five thousand nine hundred eighty five) new shares with a nominal value of CHF 55,- (fifty five Swiss Francs) each.

Second resolution

Subscription and Payment

There appeared:

STENHAM SWISS PROPERTY PORTFOLIO LIMITED, a company organized under the laws of Guernsey, and having its registered office at Kingsway House, Havilland Street, St. Peter Port, Guernsey GY1 2QE, recorded with the Registrar of Companies under number 45793, here represented by Mrs. Geneviève BLAUEN-ARENDT, companies' director, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, by virtue of a power of attorney delivered to her

STENHAM SWISS PROPERTY PORTFOLIO LIMITED, prenamed, declares to subscribe all the 435,985 (four hundred thirty five thousand nine hundred eighty five) new shares with a nominal value of CHF 55,- (fifty five Swiss Francs) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting in the partial conversion of liquid and exigible claims that the Subscriber has against the Company of an amount of CHF 23,979,175.- (twenty three million nine hundred seventy nine thousand one hundred seventy five Swiss Francs).

According to article 26-1 of the law on commercial companies, a valuation report has been issued by AbaCab S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, under the signature of Mr Luc SUNNEN, réviseur d'entreprises, dated December 7 $^{\rm th}$, 2010, in which the contribution in kind has been described and valued and whose conclusion is the following:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

The valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation as follows:

Art. 5. Share Capital. (1 st paragraph). The subscribed capital is set at CHF 24,034,175,- (twenty four million thirty four thousand one hundred seventy five Swiss Francs) consisting of 436,985 (four hundred thirty six thousand nine hundred eighty five) shares having a par value of fifty-five Swiss Francs (CHF 55.-) each.



Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 6.700,-EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SPIKE INVESTMENTS S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.223, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51 du 9 janvier 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant profession-nellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mme Annerose GÖBEL, corporate administrator, demeurant professionnel-lement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social d'un montant de 23.979.175,- CHF pour le porter de 55.000,- CHF à 24.034.175,- CHF par la création et l'émission de 435.985 nouvelles actions d'une valeur nominale de 55,- CHF chacune.
 - 2. Souscription des 435.985 nouvelles actions par Stenham Swiss Property Portfolio Limited.
 - 3. Modification de l'article 5 des statuts.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de 23.979.175,- CHF (vingt-trois millions neuf cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-quinze Francs Suisse) pour le porter de son montant actuel de 55.000,- CHF (cin-quante-cinq mille Francs Suisse) à 24.034.175,- CHF (vingt-quatre millions trente-quatre mille cent soixante-quinze Francs Suisse) par la création et l'émission de 435.985 (quatre cent trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de 55,- CHF (cinquante-cinq Francs Suisse) chacune.



Deuxième résolution

Souscription et Paiement

Est intervenu:

STENHAM SWISS PROPERTY PORTFOLIO LIMITED, une société organisée selon les lois de Guernesey et ayant son siège social à Kingsway House, Havilland Street, St. Peter Port, Guernesey GY1 2QE, enregistrée au Registrar of Companies, sous le numéro 45793, ici représentée par Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration lui délivrée.

STENHAM SWISS PROPERTY PORTFOLIO LIMITED, préqualifiée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire toutes les 435.985 (quatre cent trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de 55,-CHF (cinquante-cinq Francs Suisse) chacune, et les libérer par apport en nature, par conversion partielle de créances liquides et exigibles, que le souscripteur a contre la société pour un montant de 23.979.175,-CHF (vingt-trois millions neuf cent soixante-dixneuf mille cent soixante-quinze Francs Suisse.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales un rapport d'évaluation a été établi par AbaCab S.à r.l. réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Mr Luc SUN-NEN, réviseur d'entreprises, daté du 7 décembre 2010, dans lequel les apports ont été décrits et évalués et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. (1 er alinéa). Le capital souscrit est fixé à 24.034.175,- CHF (vingt-quatre millions trente-quatre mille cent soixante-quinze Francs Suisse) représenté par 436.985 (quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de 55,- CHF (cinquante-cinq Francs Suisse) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 6.700,EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Annerose GÖBEL, Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2011. Relation GRE/2011/777. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039913/166.

(110044007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Ancestry.com Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 157.972.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 31 mars 2011, la démission de Mme Céline Bonvalet de son poste de gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat.



L'associé unique de la Société a accepté, à la même date, la démission de Mme Antonella Graziano de son poste de gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a décidé, à la même date, de nommer M. Christophe Maillard, né le 7 mars 1974, à Saint-Quentin, France, avec adresse professionnelle au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 31 mars 2011 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. William Stern, gérant de classe A;
- M. Howard Hochhauser, gérant de classe A;
- Mme Clotilde De Mersan, gérant de classe A; et
- M. Christophe Maillard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour la Société Jérôme Bouclier Mandataire

Référence de publication: 2011056006/26.

(110062526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Cogisoft Investment (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Cogisoft Investment Holding S.A.).

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.807.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COGISOFT INVESTMENT HOLDING S.A» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 83807, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 4 septembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 218 en date du 8 février 2002.

L'Assemblée est ouverte à 10h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumis au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée " ne varietur " par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées " ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.
- III. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Apres délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.



Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). La société prend la dénomination de COGISOFT INVESTMENT (SPF) S.A. (Le reste sans changement.)

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16583. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 MARS 2011.

Référence de publication: 2011043237/66.

(110049184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Womanpower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.909.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043447/11.

(110048928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.056.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043450/11.

(110048771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.



Opexia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 159.508.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 mars 2011

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Nordine Garrouche, domicilié, 12, avenue Charles de Gaulle, 54400 Longwy, France, en qualité de président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration décide de nommer la société Mazars, domiciliée 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels 2013.

Le conseil d'administration décide de nommer Emmanuel Lebeau, domicilié, 120, rue Queuleu, 57000 Metz, France, et Monsieur Nordine Garrouche, en tant qu'administrateur-délégué avec pouvoir de signature deux à deux. La Société sera engagée par la signature conjointe des deux administrateurs délégués vis-à-vis des tiers.

Pour copie conforme Signature / Signature Administrateur / Président

Référence de publication: 2011043548/20.

(110048562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Tesalia General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.294.

L'an deux mille onze.

le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée TESALIA GENERAL PARTNER S.à r.l., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.294 (NIN 2010 2443 501).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 203 du 1 er février 2011.

Que le capital social de la société s'élève à quinze mille Euros (€ 15.000.-), représenté par quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur José GRACIA BARBA.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une action commandité d'ATICA FUND SICAV - SIF, SCA, une société d'investissement à capital variable à constituer selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et organisée comme société en commandite par actions. La Société pourra également agir comme gérant et actionnaire commandité de cette société avec une responsabilité illimitée.

La Société peut entreprendre toute activité commerciale ou financière nécessaire à l'accomplissement de son objet.

La Société peut procéder à des emprunts, de quelque nature ou forme, ainsi qu'émettre des obligations ou titres similaires.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. (alinéa 2). La Société sera engagée, dans tous les cas, soit par la signature individuelle du président du conseil de gérance, soit par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance, ou encore par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérants supplémentaires de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Javier VALLS MARTÍNEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5365, Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
- Monsieur Alejandro BARDAJÍ, gestionnaire d'investissements, demeurant professionnellement à L-5365, Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

Monsieur José GRACIA BARBA sera confirmé en sa fonction de gérant de la société et il sera également nommé président du conseil de gérance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GRACIA BARBA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mars 2011. Relation: ECH/2011/473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042872/52.

(110048505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Auszug der außerordentlichen Generalversammlung vom 17.11.2010

Aufgrund der Sitzverlegung der Gesellschaft ändert sich die Berufsadresse des Verwaltungsratsmitglieds Binninger Ulrich L. von L-2540 Luxemburg, 15 rue Edward Steichen, auf L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff, Aerogolf Center. Hans Gunther Bonk / Vassilios Pappas.

Luxembourg, den 17. November 2010.

Référence de publication: 2011043496/11. (110048364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Auszug der außerordentlichen Generalversammlung vom 25. Februar 2011

Aufgrund der Mandatsniederlegung der Geschäftsführerin Ruth Bültmann zum 28. Februar 2011 wird Herr Michael Löb, mit Berufsadresse L-1736 Senningerberg - 1B Heienhaff - Aerogolf Center, zum 01. März 2011 als Geschäftsführer der Assenagon Asset Management S.A. bestellt.

Luxembourg, den 25. Februar 2011.

Hans Günther Bonk / Vassilios Pappas.

Référence de publication: 2011043497/12.

(110048364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.978.

Monsieur Ray Dale SAMUELSON |r a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 6 décembre

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Anton Michiel TUIJTEN
- Monsieur Jeremy Lewis EVANS
- Monsieur Dennis Lodewijk OKHUIJSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 mars 2011. CCom Holdings (Luxembourg) S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2011043735/18.

(110049287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of March;

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108.305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 24 January 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 10,455,000 (ten million four hundred fifty-five thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 120,916,000 (one hundred twenty million nine hundred sixteen thousand Polish zloty) to PLN 131,371,000 (one hundred thirty-one million three hundred seventy-one thousand Polish zloty) by creation and issue of 10,455 (ten thousand four hundred fifty-five) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 1,045,500 (one million forty-five thousand five hundred Polish zloty) to raise it from PLN 7,816,300 (seven million eight hundred sixteen thousand three hundred Polish zloty) to PLN 8,861,800 (eight million eight hundred sixty-one thousand eight hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

Thereupon, KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, declares to subscribe to the 10,455 (ten thousand four hundred fifty-five) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the amount of PLN 11,500,500 (eleven million five hundred thousand five hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 131,371,000 (one hundred thirty-one million three hundred seventy-one thousand Polish zloty) divided into 88,618 (eighty-eight thousand six hundred eighteen) Class A corporate units, 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units, 7,873 (seven thousand eight hundred seventy-three) Class C corporate units, 9,100 (nine thousand one hundred) Class D corporate units and 22,300 (twenty-two thousand three hundred) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."



Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this document, are estimated at approximately three thousand and fifty Euros.

The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 2,810,490.- (exchange rate on March 21, 2011: PLN 1 = EUR 0.24).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un mars;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wrocław, Pologne,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108.305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 24 janvier 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 10.455.000 (dix millions quatre cent cinquante-cinq mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 120.916.000 (cent vingt millions neuf cent seize mille zloty polonais) à PLN 131.371.000 (cent trente et un millions trois cent soixante et onze mille zloty polonais), par la création et l'émission de 10.455 (dix mille quatre cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 1.045.500 (un million quarante-cinq mille cinq cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 7.816.300 (sept millions huit cent seize mille trois cents zlotys polonais) à PLN 8.861.800 (huit millions huit cent soixante et un mille huit cents zlotys polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 10.455 (dix mille quatre cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant de PLN 11.500.500 (onze millions cinq cent mille cinq cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le capital social est fixé à PLN 131.371.000 (cent trente et un millions trois cent soixante et onze mille zloty polonais) représenté par 88.618 (quatre-vingt-huit mille six cent dix-huit) parts sociales de catégorie A, 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B, 7.873 (sept mille huit cent soixante-treize) parts sociales de catégorie



C, 9.100 (neuf mille cent) parts sociales de catégorie D et 22.300 (vingt-deux mille trois cents) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à trois mille cinquante euros:

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 2.810.460, (taux de change du 21 mars 2011: PLN 1 = EUR 0,24).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011 LAC/2011/13096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043394/123.

(110049257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Cerama, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 32.

R.C.S. Luxembourg E 733.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 15. März 2011. Martine WEINANDY

Notar

Référence de publication: 2011043509/12.

(110048514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Enviro-Topics, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.897.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemble générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ENVIRO-TOPICS», en liquidation volontaire, tenue en l'étude de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 24 février 2011, enregistrée à Wiltz le 25 février 2011 (Relation: WIL/2011/159):

- L'assemblée approuve le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation.
- L'assemblée décide de clôturer la liquidation au 31 décembre 2010; tous les frais de liquidation étant à charge de ce dernier.
- L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse du liquidateur: 36, Chemin des Maréchaux, B-1300 Wavre, Belgique.
- L'assemblée prononce la clôture finale de la liquidation de la société anonyme ENVIRO-TOPICS au 31 décembre 2010, qui cessera d'exister et dont les statuts seront supprimés.



Fait à Wiltz, le 4 mars 2011.

Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2011043516/21.

(110048050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Gemma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.556.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 mars 2011 que:

- 1. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Philippe Pedrini en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
- 2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Francis Nicholas Hoogewerf en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
- 3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de la société Ardavon Holdings Limited, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
- 4. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Henri VANHERBERGHEN, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2011.

Pour Hoogewerf & Cie Agent domiciliataire Signature

Référence de publication: 2011043520/21.

(110048414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

E.G.C.P., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3336 Hellange, 6A, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 147.351.

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- La société à responsabilité limitée de droit français "PLATRERIE NANCEIENNE", établie et ayant son siège social à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro B 419 725 338, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Ayhan MANAV, dirigeant de sociétés, né à Sandikli (Turquie) le 15 octobre 1968, demeurant à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre (France).
- 2.- Monsieur Olivier BABIN, métreur-coordinateur, né à Nantes (France), le 30 novembre 1973, demeurant à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre (France).
- 3.- Monsieur Selahattin MANAV, métreur-coordinateur, né à Nancy (France), le 24 avril 1987, demeurant à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre (France).
- 4.- Monsieur Emmanuel DIANA, gérant de sociétés, né à Nancy (France) le 25 août 1961, demeurant à F-54550 Bainville sur Madon, 35, Les Côteaux.

tous ici représentés par Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire en vertu de procurations lui délivrées, lesquelles resteront après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "E.G.C.P.", avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B numéro 147.351 été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1607 du 20 aout 2009,
- Que le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 21 janvier 2011 la société à responsabilité limitée de droit français "PLATRERIE NANCEIENNE", établie et ayant son siège social à F-54320 Maxéville, 3, Chemin de la Côte Le Prêtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro B 419 725 338, a cédé quarante (40) de ses parts sociales à Monsieur Emmanuel DIANA, gérant de sociétés, né à Nancy (France) le 25 août 1961, demeurant à F-54550 Bainville sur Madon, 35, Les Côteaux.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article six (6) des statuts et les associés la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de cession.

Deuxième résolution

L'assemblée décide également de transférer l'adresse du siège social vers L-3336 Hellange, 6a, rue des Prés et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

« Art. 4. (1 er alinéa): Le siège social est établi à Hellange.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de 850,- EUR, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2011. Relation GRE/2011/977. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043246/56.

(110048669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

PFCME SPF S.A., Private Finance Capital Market & Equities SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.840.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE FINANCE CAPITAL MARKET & EQUITIES SPF S.A. en abrégé «PFCME SPF S.A.» Signatures

Référence de publication: 2011055839/12.

(110062824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

JS Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.058.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011055771/12.

(110062639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck